



Note structurée – Emission

Natixis (FR)

Euronext® Climate
Orientation
Priority 50
Switchable Note

Note structurée émise par Natixis



Sommaire

<i>Introduction</i>	5
Public cible	5
Nature de l'investissement	5
<i>L'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER</i>	6
Rationnel de l'indice	7
Détail du processus de sélection	8
<i>Evolution et composition de l'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER</i>	11
Evolution de l'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER et de l'indice EURO STOXX 50® (Price Return) sur les 9 dernières années	11
Zoom sur la performance et la volatilité de l'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER et de l'indice EURO STOXX 50® (Price Return)	11
Composition actuelle de l'indice	12
<i>Description du mécanisme</i>	14
Scénarios de performance	15
Illustrations fictives des mécanismes	15
<i>Principaux risques de Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note</i>	17
Documentation juridique	17
Risque de crédit	17
Risque de rendement	17
Risque de fluctuation du prix	18
Risque de liquidité	18
Risque lié à l'indice	18
Risque de remboursement anticipé	18
<i>Principales caractéristiques financières</i>	20
<i>Avis important</i>	22

Introduction

- Note structurée d'une durée de 9 ans.
- L'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 Equally Weighted est un indice de type « Excess Return » avec « dividendes synthétiques ». Cela veut dire que la performance de l'indice est calculée en fonction de l'évolution du cours des actions, en incluant les dividendes nets distribués par les actions et en déduisant un dividende forfaitaire de 5%. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs à 5%, la performance de l'indice sera inférieure à l'évolution du cours des actions. L'utilisation de la technique du dividende synthétique vise à réduire la variabilité autour des changements potentiels de dividendes d'une année à l'autre.
- Chaque année (à partir du 5 avril 2019), l'Emetteur peut décider de procéder au « Switch » à une date prédéfinie (voir « Principales caractéristiques financières »). S'il décide de procéder au « Switch », le coupon de 4% de cette année et les coupons antérieurs éventuels seront alors versés à la date de paiement correspondante (voir « Principales caractéristiques financières »). Les coupons restants seront ensuite versés annuellement aux dates de paiements prévues⁵ (au total, 9 coupons seront versés). La probabilité que l'Emetteur exerce ce droit est très faible. S'il décidait d'exercer son droit de « Switch » sur le produit, il le ferait plus probablement en fin de période et en cas de forte progression de l'indice.
- A l'échéance, si l'Emetteur n'a pas exercé son droit de « Switch » :
 - si la performance finale moyenne²⁻⁶ de l'indice est positive, vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial (hors frais³ et taxes) ET à une plus-value brute⁴⁻⁵ unique équivalente à la performance finale moyenne de l'indice² ;
 - si la performance finale moyenne² de l'indice est négative ou nulle, vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial⁵ (hors frais³ et taxes).
- Vous avez droit au remboursement de 100% de votre capital initial et à cette éventuelle plus-value⁵.
- Emetteur : Natixis S.A. (S&P : A⁷, Moody's : A2⁷, Fitch : A⁷).

Public cible

Cette Note structurée complexe est réservée aux clients de la Banque Nagelmackers S.A. (FSMA 025573 A).

Ces clients doivent également posséder suffisamment d'expérience et de connaissances pour comprendre les caractéristiques du produit Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note.

Nature de l'investissement

Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note est une Note structurée émise par Natixis. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Emetteur qui s'engage à (sauf en cas de faillite, de

risque de faillite de Natixis ou d'exercice de son droit de « Switch ») :

- vous rembourser à l'échéance 100% du capital investi (hors frais³ et taxes) ;
- vous faire bénéficier d'une éventuelle plus-value brute⁴ unique liée à l'éventuelle performance finale moyenne² positive de l'indice (cf. page 14).

Chaque année (à partir du 5 avril 2019), l'Emetteur peut décider de procéder au « Switch » à une date prédéfinie (voir « Principales caractéristiques financières »). S'il décide de procéder au « Switch », l'investisseur reçoit alors⁵ :

- 100% du capital investi³ à l'échéance ;
- un coupon de 4%¹ par année écoulée depuis la date d'émission et jusqu'à la date d'échéance (au total, 9 coupons seront versés).

¹ Voir description en page 7.

² La performance finale moyenne est calculée sur la base des performances mensuelles de l'indice enregistrées durant les 3 dernières années de la note structurée (37 observations). Veuillez vous référer aux « Principales caractéristiques financières » en page 20.

³ Frais d'entrée de 2,50%.

⁴ Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

⁵ Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'Emetteur.

⁶ La performance finale moyenne de l'indice retenue à l'échéance pourrait être inférieure à la performance finale de l'indice calculée à partir de la valeur de clôture de l'indice à la date d'échéance.

⁷ Perspective stable. Ratings au 11/01/2018. Les agences de notation sont susceptibles de modifier ces notations à tout moment. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites : https://www.spratings.com/en_US/understanding-ratings, https://www.moody.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_79004 et <https://www.fitchratings.com/site/definitions>.



L'indice Euronext® Climate
Orientation Priority 50 Equal
Weight Excess Return (EWER)

Rationnel de l'indice

Pour un investissement diversifié et potentiellement performant à long terme, l'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER s'expose à une sélection d'entreprises qui ont été identifiées par Euronext® comme étant engagées dans une meilleure gestion de leur empreinte carbone et présentant une plus faible volatilité historique¹ (comparativement aux autres entreprises composant l'univers de départ de l'indice). Euronext est une agence indépendante spécialisée dans la création et le calcul d'indices.

La sélection effectuée par Euronext®² se fait en adéquation avec l'approche climat des équipes ISR³ de Natixis. Elle vise les entreprises qui tentent de :

- réduire leur exposition aux risques que le climat fait peser sur elles : la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques introduit une contrainte carbone sur les entreprises et un risque de perte de valeur inattendu, dû à des facteurs de risque tels que :
 1. risque physique : exposition physique au risque climatique (détérioration des conditions de travail, problème de fourniture en raison d'une modification de la chaîne logistique, perte de compétitivité en raison de nouvelles normes, augmentation des coûts des assurances, risque de réputation...);
 2. risque de transition : risque pesant sur les entreprises avec l'émergence d'une économie bas carbone (développement technologique, nouvelles réglementations...);
 3. risque juridique : exposition à une augmentation des procédures légales lancées à l'encontre des entreprises et/ou gestionnaires de fonds pour mauvaise prise en compte des risques physiques et de transition ;
- réduire leur impact sur le climat (et donc mesurer leur empreinte climat) ;
- contribuer au financement de produits et solutions participant à la transition énergétique : les entreprises de l'univers d'investissement sont évaluées sur leur capacité à proposer des produits et services innovants permettant de réduire l'empreinte carbone du produit, ou de la chaîne de production du produit.

Le process de notation environnementale développé par Euronext® est appliqué à chacune des valeurs basée sur leur performance carbone, leurs engagements environnementaux et leur capacité à offrir des produits et services qui sont compatibles avec une économie réduisant l'empreinte carbone.

Ainsi, les entreprises composant l'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER font part d'une réduction de l'empreinte carbone plus importante comparativement aux autres entreprises de l'univers d'investissement de départ (l'indice Euronext® Climate Europe).

L'originalité de l'approche provient de la méthodologie utilisée pour calculer l'empreinte carbone d'une entreprise. Pour chaque entreprise d'un secteur représentant un fort enjeu dans la lutte contre le changement climatique, l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre est calculé (Scope 1, 2 et 3)⁴. Le score climat prend également en compte les émissions évitées⁵ par l'entreprise, grâce aux innovations environnementales développées par celle-ci au niveau du produit et service final, ou de la chaîne de production. Enfin, une évaluation de la stratégie de l'entreprise vis-à-vis de la prise en compte des enjeux climatiques futurs par cette dernière est utilisée dans la notation.

¹ La volatilité représente les amplitudes de variations historiques de l'indice. La volatilité caractérise la propension du cours d'une action, d'un fonds ou d'un indice à varier à la hausse comme à la baisse sur une période donnée. Ainsi, plus un actif financier connaît de mouvements violents, plus sa volatilité est élevée. La volatilité historique d'un actif peut être un indicateur du niveau de risque associé à cet actif.

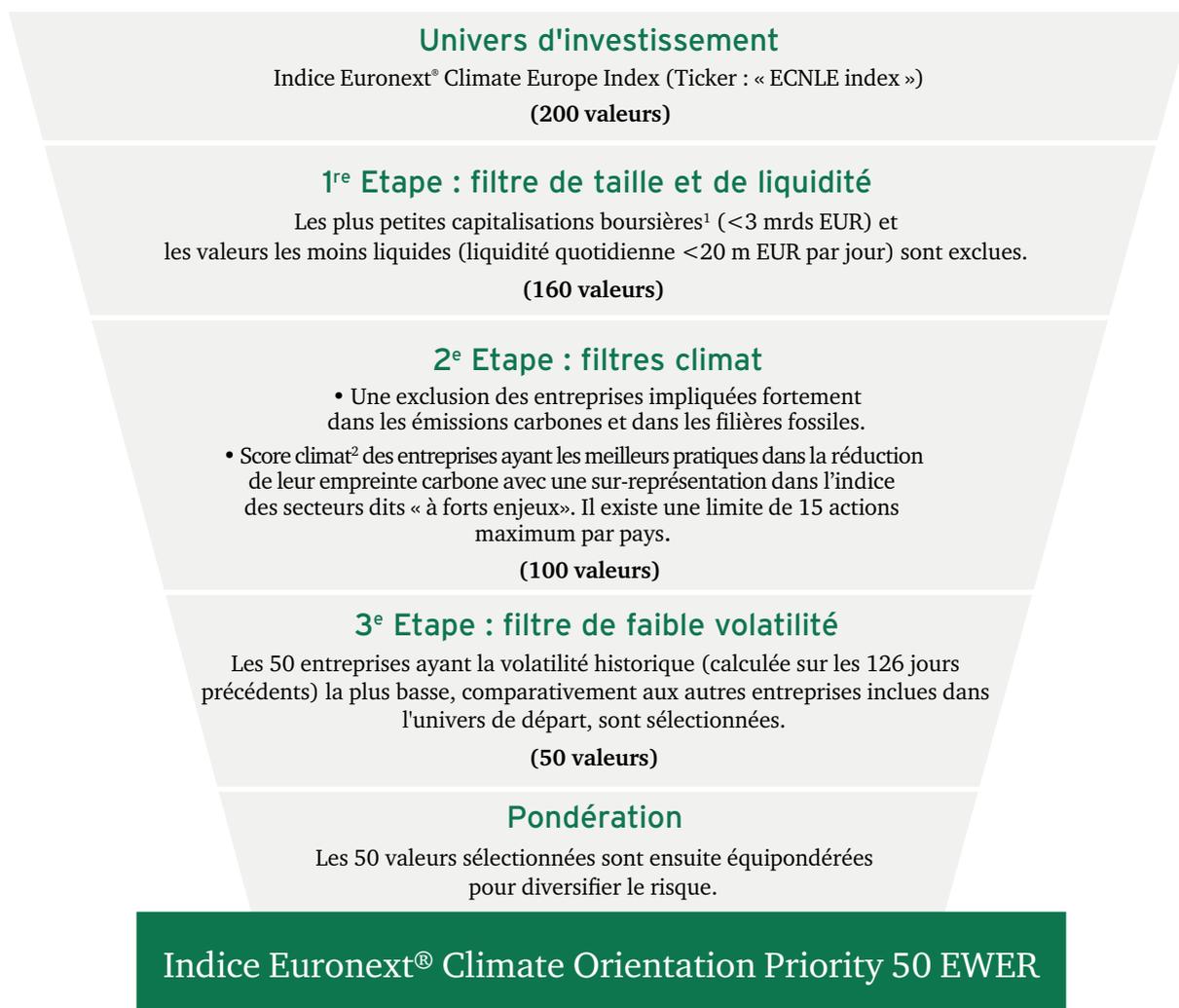
² Les informations sur l'indice sont disponibles sur le site : https://www.euronext.com/sites/www.euronext.com/files/euronext_climate_index_rules_version_16-01a_nov_2016.pdf

³ Investissement Socialement Responsable.

⁴ Scope 1 - émissions directes, Scope 2 - émissions indirectes liées à la consommation d'énergie, et Scope 3 - émissions liées à la chaîne d'approvisionnement et à l'utilisation des produits et services.

⁵ Les émissions évitées sont les émissions qu'un projet de l'entreprise va permettre de ne pas émettre, sans pour autant réduire les émissions directes liées à ce projet. Une entreprise qui a des émissions évitées est une entreprise qui s'appuie sur des procédés et des produits plus efficaces que la référence au sein de son secteur d'activité.

Détail du processus de sélection



L'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 Equally Weighted est un indice du type « Excess Return » avec « dividende synthétique ». Cela veut dire que la performance de l'indice est calculée en fonction de l'évolution du cours des actions, en incluant les dividendes nets distribués par les actions et en déduisant un dividende forfaitaire de 5%. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs à 5%, la performance de l'indice sera inférieure à l'évolution du cours des actions. L'utilisation de la technique du dividende synthétique vise à réduire la variabilité autour des changements potentiels de dividendes d'une année à l'autre. La composition de l'indice est revue et rebalancée annuellement. Toutes les informations sur l'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 Equally Weighted sont disponibles sur le site d'Euronext : <https://www.euronext.com/fr/products/indices/NL0011923081-XAMS/market-information>.

¹ La capitalisation boursière est la valeur, au prix du marché, de l'ensemble des titres représentatifs d'une entreprise. Elle est égale au nombre de titres en circulation multiplié par le cours de l'action.

² Le score climat est calculé par Euronext à partir de la notation attribué par deux experts dans la stratégie bas-carbone des entreprises : Carbon4 et CDP (Carbon Disclosure Project). Les informations sur le score climat sont disponibles sur les sites : <http://www.carbone4.com/sites/default/files/CarbonImpactAnalytics.pdf> et <https://www.cdp.net/Documents/Guidance/2016/Scoring-Introduction-2016.pdf>



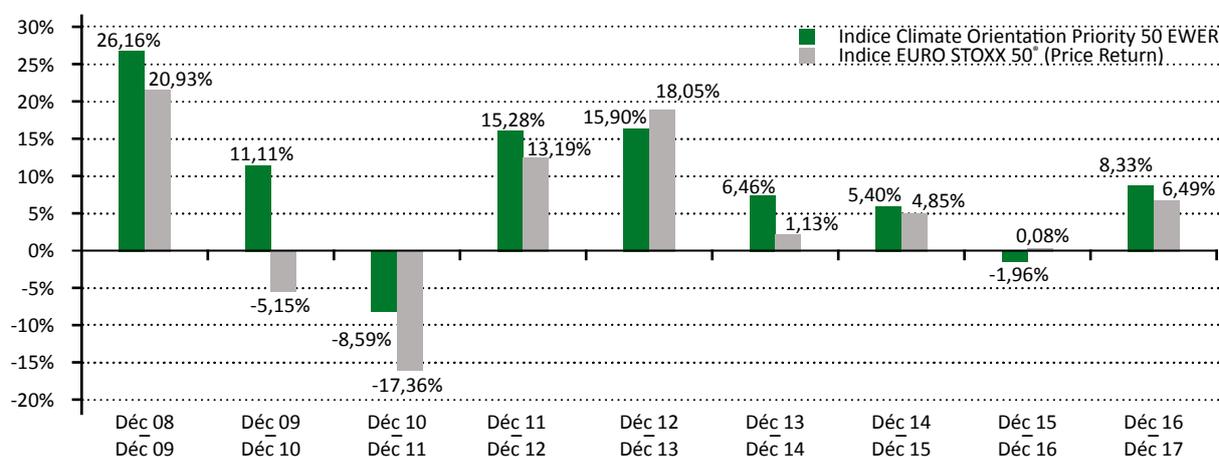


Evolution et composition de l'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER

L'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER a été lancé le 4 juillet 2016. Les performances passées reprises ci-dessous sont le résultat de simulations historiques entre le 19 novembre 2010 et le 1^{er} juillet 2016, visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

Evolution des indices Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER et EURO STOXX 50® (Price Return)¹ sur les 9 dernières années

Performances annuelles calculées le 30 décembre de chaque année entre le 30 décembre 2008 et le 30 décembre 2017



Source : Bloomberg

Données du 30 décembre 2008 au 30 décembre 2017.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

Zoom sur la performance et la volatilité des indices Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER et EURO STOXX 50® (Price Return)¹

	Indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER	Indice EURO STOXX 50® (Price Return)
Performance annualisée sur 9 ans	8,24%	4,07%
Volatilité² historique	14,96%	21,55%

Source : Bloomberg - Données du 30 décembre 2008 au 30 décembre 2017.

¹ L'indice EURO STOXX 50® est un indice de type Price Return. Ceci signifie que les dividendes éventuellement distribués par les actions le composant ne sont pas réinvestis dans l'indice et qu'ils n'ont pas d'influence sur sa performance.

² La volatilité représente les amplitudes de variations historiques de l'indice. La volatilité caractérise la propension du cours d'une action, d'un fonds ou d'un indice à varier à la hausse comme à la baisse sur une période donnée. Ainsi, plus un actif financier connaît de mouvements violents, plus sa volatilité est élevée. La volatilité historique d'un actif peut être un indicateur du niveau de risque associé à cet actif.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'EXACTITUDE, L'EXHAUSTIVITE OU LA PERTINENCE DE L'INFORMATION PROVENANT DE SOURCES EXTERNES NE SONT PAS GARANTIES, BIEN QUE L'INFORMATION AIT ETE OBTENUE AUPRES DE SOURCES RAISONNABLEMENT JUGEES FIALES. CECI NE PORTE PAS PREJUDICE A L'OBLIGATION DE L'EMETTEUR D'EXECUTER SES OBLIGATIONS A L'EGARD DES INVESTISSEURS, DESQUELLES IL NE PEUT SE LIBERER, SAUF EN CAS DE FORCE MAJEURE. LES ELEMENTS DU PRESENT DOCUMENT RELATIFS AUX DONNEES DE MARCHES SONT FOURNIS SUR LA BASE DE DONNEES CONSTATEES A UN MOMENT PRECIS ET QUI SONT SUSCEPTIBLES DE VARIER.

Composition¹ actuelle de l'indice

Nom	Secteur (ICB) ²
3I GROUP PLC	SERVICES FINANCIERS
ACCOR SA	VOYAGES & LOISIRS
AKZO NOBEL NV	CHIMIE
ALLIANZ GY	ASSURANCE
AVIVA PLC	ASSURANCE
AXA SA	ASSURANCE
BASF SE	CHIMIE
BUNZL PLC	BIENS & SERVICES INDUSTRIELS
CARNIVAL PLC	VOYAGES & LOISIRS
COMPASS GROUP PLC	VOYAGES & LOISIRS
DEUTSCHE POST AG	BIENS & SERVICES INDUSTRIELS
DEUTSCHE TELEKOM AG	OPÉRATEURS TÉLÉCOM
DIAGEO PLC	ALIMENTAIRE & BOISSONS
DSV A/S	BIENS & SERVICES INDUSTRIELS
ENI SPA	PÉTROLE & GAZ
FERGUSON PLC	BIENS & SERVICES INDUSTRIELS
FERROVIAL SA	MATERIAUX & CONSTRUCTION
GIVAUDAN SA	CHEMICALS
GLAXOSMITHKLINE PLC	SANTÉ
HEINEKEN NV	ALIMENTAIRE & BOISSONS
HSBC HOLDINGS PLC	BANQUE
IBERDROLA SA	SERVICES AUX COLLECTIVITÉS
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL SA	RETAIL
ING GROEP NV	BANQUE
KLEPIERRE	IMMOBILIER

Nom	Secteur (ICB) ²
KONE OYJ	BIENS & SERVICES INDUSTRIELS
KONINKLIJKE DSM NV	CHIMIE
LEGRAND SA	BIENS & SERVICES INDUSTRIELS
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP PLC	SERVICES FINANCIERS
L'OREAL SA	CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE
NESTLE SA	ALIMENTAIRE & BOISSONS
NOVARTIS AG	SANTÉ
PERNOD RICARD SA	ALIMENTAIRE & BOISSONS
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE
RELX PLC	MÉDIAS
REPSOL SA	PÉTROLE & GAZ
ROCHE HOLDING AG	SANTÉ
SAP SE	TECHNOLOGIE
SCHINDLER HOLDING AG	BIENS & SERVICES INDUSTRIELS
SIEMENS AG	BIENS & SERVICES INDUSTRIELS
SKY PLC	MÉDIAS
SWISS RE AG	ASSURANCE
SWISSCOM AG	OPÉRATEURS TÉLÉCOM
THALES SA	BIENS & SERVICES INDUSTRIELS
TOTAL SA	PÉTROLE & GAZ
UBS GROUP AG	BANQUE
UNIBAIL-RODAMCO SE	IMMOBILIER
UNILEVER NV	CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	SERVICES AUX COLLECTIVITÉS
ZURICH INSURANCE GROUP AG	ASSURANCE

¹ Dernier rebalancement au 20 novembre 2017. Toutes les actions de l'univers d'investissement sont passées en revue annuellement.

² Industry Classification Benchmark (ICB) est un système pour catégoriser les entreprises du monde entier selon quatre niveaux : 10 industries, 19 super secteurs, 41 secteurs et 114 sous secteurs. La diversification sectorielle de l'Indice s'applique selon le deuxième niveau constitué des 19 super secteurs. Pour plus de détails, se référer au <http://www.ftserussell.com/financial-data/industry-classification-benchmark-icb>.

Sources : Natixis, Bloomberg au 11/01/2018. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que l'information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Ceci ne porte pas préjudice à l'obligation de l'Emetteur d'exécuter ses obligations à l'égard des investisseurs, desquelles il ne peut se libérer, sauf en cas de force majeure. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



Description du mécanisme

D'une durée de 9 ans, Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note vous permet de viser le potentiel boursier de l'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER, un indice composé de 50 actions identifiées par Euronext comme étant engagées dans la transition énergétique (voir pages 7 et 8).

En souscrivant à ce produit, l'investisseur prête de l'argent à l'Emetteur qui s'engage à payer la formule suivante :

- une possibilité de « Switch » à partir de la fin de la 1^{re} année : chaque année, à partir de la fin de la 1^{re} année, l'Emetteur peut exercer son droit de « Switch ».

Vous recevez alors² :

- un remboursement de l'intégralité de votre capital initial (hors frais¹ et taxes) à l'échéance ;
- un coupon de 4% par année écoulée depuis la date d'émission et jusqu'à la date d'échéance.

La probabilité que l'Emetteur exerce ce droit est très faible. S'il décidait d'exercer son droit de

« Switch » sur le produit, il le ferait plus probablement en fin de période et en cas de forte progression de l'indice.

A l'échéance, si le droit de « Switch » n'est pas exercé, Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note vous donne droit à (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Natixis) :

- un remboursement de l'intégralité de votre capital initial (hors frais¹ et taxes) si la performance finale moyenne³ de l'indice est négative ou nulle ;
- un remboursement de l'intégralité de votre capital initial (hors frais¹ et taxes) plus la performance finale moyenne² de l'indice³ si cette dernière est positive.

Les performances de l'indice pour le calcul de la moyenne sont observées le 5 de chaque mois ou le jour ouvré suivant si le 5 est non-ouvré du 5 avril 2024 au 5 avril 2027 (37 observations).

Moyenne des performances de l'indice observées chaque mois durant les 3 dernières années (37 observations) de la Note structurée Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note	Remboursement à l'échéance ⁵
Inférieure ou égale à 0%	100% de votre capital initial (hors frais ¹ et taxes)
Supérieure à 0%	100% de votre capital initial (hors frais ¹ et taxes) + Performance finale moyenne ³ de l'indice ⁴

Dans le cas où l'Emetteur déciderait d'exercer son droit de « Switch » en cours de vie du produit, l'investisseur ne serait plus exposé à la performance finale moyenne de l'indice.

N.B. : le point de sortie lissé retenu pour le calcul de la performance finale moyenne à l'échéance peut être inférieur à la valeur de clôture de l'indice observée à la date d'échéance.

¹ Frais d'entrée de 2,50%.

² En cas de faillite, de défaut de paiement ou de risque de faillite de l'Emetteur, l'investisseur court le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit au titre de la formule et peut subir une perte partielle ou totale du capital initialement investi.

³ La performance finale moyenne est calculée sur la base des performances mensuelles de l'indice le 5 de chaque mois ou le jour ouvré suivant si le 5 est non-ouvré, du 5 avril 2024 au 5 avril 2027 (37 observations).

⁴ Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

⁵ Les montants de remboursement présentés dans le tableau ci-dessus s'entendent sauf faillite ou risque de faillite de Natixis.

Scénarios de performance

Veillez consulter le KID (Key Information Document) pour les scénarios de performance. Vous pouvez trouver le KID sur le site web de RegXchange : <https://fe.regxchange.com/landing>. Les scénarios présentés dans le KID sont fournis par l'initiateur du produit Natixis, et calculés sur la base d'une méthodologie imposée par la nouvelle réglementation européenne PRIIPS ("règlement EU 1286/2014").

Illustrations fictives des mécanismes

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative, informative et illustrative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de la Note structurée. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part

de Nagelmackers ni une garantie quant à la plus-value effectivement distribuée.

Dans l'hypothèse d'une faillite ou risque de faillite de Natixis, l'investisseur pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, le remboursement pouvant même être nul.

	Illustration d'une potentielle perte en capital à l'échéance	Illustration d'une plus-value potentielle à l'échéance sans activation du « Switch »	Illustration du mécanisme de « Switch » ⁷ au 05/04/2019
Performance constatée de l'indice à la première date d'observation annuelle	N/A	N/A	115%
Performance constatée de l'indice à l'échéance	-46%	13%	N/A
Performance finale moyenne ¹ de l'indice	-35%	19%	N/A
Coupons versés ²	N/A	N/A	Coupon de 4% ³
Remboursement du capital ⁴	100%	119%	100%
Rendement annuel actuariel avant précompte mobilier ⁵ (frais d'entrée ⁶ inclus)	-0,27%	1,66%	3,64%

Focus sur le mécanisme de calcul de la performance finale moyenne de l'indice

	Mois 71	Mois 72	Mois 73	Mois 74	[...]	Mois 104	Mois 105	Mois 106	Mois 107	Mois 108
Performance de l'indice Euronext [®] Climate Orientation Priority 50 EWER par rapport à la date de constatation initiale (05/04/2018)	-9%	21%	17%	-5%	...	27%	8%	-15%	-19%	13%
Moyenne des 37 performances mensuelles de l'indice										19%

¹ La performance finale moyenne est calculée sur la base des performances mensuelles de l'indice le 5 de chaque mois ou le jour ouvré suivant si le 5 est non-ouvré, du 5 avril 2024 au 5 avril 2027 (37 observations).

² Dans le cas de notre illustration du mécanisme de « Switch », le « Switch » est activé à la 1^{re} date d'Observation Annuelle

³ Coupon de 4% versé annuellement à partir du 23/04/2019 jusqu'à l'échéance.

⁴ Sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Natixis.

⁵ Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

⁶ Frais d'entrée de 2,50%.

⁷ La probabilité que l'Emetteur exerce ce droit de « Switch » est très faible. S'il décidait d'exercer son droit de « Switch » sur le produit, il le ferait plus probablement en fin de période et en cas de forte progression de l'indice.



Principaux risques de Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note

Documentation juridique

Les « Notes » Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note décrites dans le présent document font l'objet d'un drawdown prospectus d'émission et d'admission (le « Prospectus ») visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) sous le visa dont la référence est C-021855, en date du 6 février 2018. La CSSF a délivré à la FSMA un certificat d'approbation attestant que le Prospectus a été établi conformément aux dispositions de la Directive 2003/71/CE (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement apporté par la Directive 2010/73/EU). Le Prospectus, les suppléments à ce Prospectus, son résumé en français et en néerlandais, sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur www.nagelmackers.be. Le KID (Key Information Document) est disponible et téléchargeable sur le site web de RegXchange <https://fe.regxchange.com/landing>. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité du Prospectus et à se reporter en particulier à la rubrique « Facteurs de Risques ». Ils sont également invités à lire le KID. Tout nouveau supplément au Prospectus sera publié sur le site de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com). En cas de parution de supplément durant la période de commercialisation, le supplément précisera que les investisseurs disposent d'un droit de retrait de 2 jours.

Risque de crédit

L'investisseur est exposé au risque de crédit de l'Emetteur Natixis (qui bénéficie d'une notation A selon S&P, A2 selon Moody's et A selon Fitch). Si

l'Emetteur fait l'objet d'une faillite ou d'un risque de faillite, l'investisseur peut perdre la totalité ou une partie de son capital de départ. Une détérioration de la perception du risque de crédit de l'Emetteur peut avoir des répercussions sur le prix du marché de Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel peut être grand. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'Emetteur, elle pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Notes (bail-in) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et du gain potentiel et peut se voir imposer une conversion en actions de capital du montant des créances qu'il possède sur l'établissement financier.

Risque de rendement

Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note n'offre pas de rendement fixe à l'échéance. Si la moyenne des performances de l'indice, observées chaque mois au cours des 3 dernières années (37 observations) de la vie de la Note structurée, est nulle ou négative, vous ne réaliserez pas de rendement positif. Par ailleurs, la performance finale moyenne de l'indice retenue à l'échéance peut être inférieure à la performance finale de l'indice calculée à partir de la valeur de clôture de l'indice à la date d'échéance.

Risque de fluctuation du prix

Vous devez être conscient que la valeur de Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au prix d'émission. En cas de vente anticipée, vous pouvez alors subir une perte en capital. D'ici à l'échéance, la valeur de Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement, de l'évolution de l'Indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER, des taux d'intérêt et de la perception du risque de crédit de Natixis. Toutes choses égales par ailleurs, une augmentation des taux entraînera une diminution de la valeur du produit et inversement. Le droit au remboursement de 100 % du capital investi¹ (hors frais² et taxes) ne vaut qu'à l'échéance.

Risque de liquidité

Cette note structurée est cotée sur la Bourse de Luxembourg. L'admission sur un marché réglementé ne garantit pas le développement d'un marché actif. Natixis assurera la liquidité de ce produit en se portant acquéreur (fourchette achat/vente de 1 %) sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance devra les vendre au prix (hors frais de courtage/taxe sur les opérations de Bourse/frais de sortie/impôts éventuels) déterminé par Natixis en fonction des paramètres du moment (cf. Fiche technique, rubrique « Revente avant l'échéance »).

Risque lié à l'indice

En cas d'événement externe, non imputable à l'Emetteur, ayant un impact important sur le sous-jacent et ne permettant pas de procéder à un ajustement en conformité avec les lois et les

règlementations applicables, la documentation prévoit (i) un mécanisme de notification au porteur lui permettant de revendre à tout moment et par anticipation le produit à la valeur de marché face à Natixis (sans déduction de frais à charge de l'investisseur et tout en tenant compte par ailleurs du remboursement des éventuels frais de structuration payés à l'Emetteur, et calculés sur une base pro rata temporis par rapport à l'échéance résiduelle du produit) ou (ii) d'être remboursé à l'échéance d'au moins 100% de la valeur nominale du produit sans déduction de frais à charge de l'investisseur (sauf en cas de d'exercice de son pouvoir de résolution par l'autorité de résolution compétente, de faillite ou risque de faillite de l'Emetteur) conformément aux dispositions du Programme d'Émission. Pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à consulter le drawdown prospectus d'émission et d'admission (le « Prospectus »).

Risque de remboursement anticipé

En cas de force majeure, qui doit s'entendre uniquement comme un cas d'impossibilité insurmontable pour l'Emetteur d'exécuter ses obligations sans que cela lui soit imputable et qui rend le maintien du produit définitivement impossible, l'Emetteur pourra notifier les investisseurs du remboursement anticipé des Notes. Le montant remboursé à chaque investisseur correspondra à la valeur de marché du produit, sans frais autres que ceux inévitables pour procéder à ce remboursement anticipé. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le montant remboursé pourra être substantiellement inférieur à la valeur nominale des Notes. Pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à consulter le drawdown prospectus d'émission et d'admission (le « Prospectus »).

¹ Sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Natixis

² Frais d'entrée de 2,50 %.



Principales caractéristiques financières

Nom	Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note
Code ISIN	XS1636950575
Prix d'émission	100%
Frais et commissions	<p>Frais inclus dans le prix d'émission, liés à la structuration et à la gestion des titres :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Frais uniques de structurations de 0,20% du montant nominal souscrit <p>Frais non inclus dans le prix d'émission</p> <ul style="list-style-type: none"> -Frais d'entrée : 2,50% en sus du prix d'émission, prélevés par Nagelmackers. -Frais de sortie à l'échéance des titres : pas de frais de sortie <p>Commissions de distribution :</p> <p>Natixis paiera à Nagelmackers, en tant que distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des titres) pouvant aller jusqu'à 0,51% par an du montant des titres effectivement placés.</p>
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1% au cours de vente.
Emetteur	Natixis
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A.
Type	Note structurée de droit anglais
Devise	EUR
Période de commercialisation	Du 15 février 2018 au 27 mars 2018
Coupure	1 000 EUR
Minimum d'investissement	1 000 EUR
Date d'émission	5 avril 2018
Date d'échéance	19 avril 2027
Date de constatation initiale	5 avril 2018
Date de « Switch » potentielles	5 avril 2019, 6 avril 2020, 6 avril 2021, 5 avril 2022, 5 avril 2023, 5 avril 2024, 7 avril 2025, 7 avril 2026. La probabilité que l'Emetteur exerce ce droit de « Switch » est très faible. S'il décidait d'exercer son droit de « Switch » sur le produit, il le ferait plus probablement en fin de période et en cas de forte progression de l'indice.
Date de paiement des coupons si le « Switch » a lieu	23 avril 2019, 20 avril 2020, 20 avril 2021, 19 avril 2022, 19 avril 2023, 19 avril 2024, 22 avril 2025, 21 avril 2026, 19 avril 2027 (échéance finale)
Dates de constatations mensuelles pour le calcul de la performance finale moyenne	Le 5 de chaque mois à partir du 5 avril 2024 (inclus) au 5 avril 2027 (inclus), ou le jour de Bourse suivant si ce jour n'est pas un jour de Bourse
Sous-jacent	Indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 Equal Weight Excess Return - Ticker Bloomberg : COP5E

Profil d'investisseur	<p>Dans le cadre de l'approche de détermination des profils d'investisseur (Guide Financier) : les investisseurs qui ont un objectif d'investissement de 9 ans ou plus, cet investissement étant considéré comme un produit de protection. En outre, le portefeuille mobilier de l'investisseur, suite à la souscription de cet investissement complexe à capital protégé, doit correspondre à la composition du profil d'investisseur concerné. Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur auprès de votre agence Nagelmackers.</p> <p>Nagelmackers vous recommande d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. Nagelmackers devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci.</p> <p>Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, Nagelmackers doit vous en avertir. Si la banque vous recommande ce produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expériences dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière. En outre, Nagelmackers s'engage à avertir les investisseurs en cas de modification significative du profil de risque du produit.</p>
Fiscalité	<p>Applicable au moment de la rédaction de cette brochure (12/01/2018) à un client 'retail' moyen ayant la qualité de personne physique résident belge sauf modifications légales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prémcompte mobilier : 30%. • Taxe sur Opérations de Bourse (TOB) : aucune sur le marché primaire et 0,12% sur le marché secondaire (maximum 1 300 EUR). <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement.</p>
Revente avant l'échéance	<p>Pour les investisseurs souhaitant revendre leurs titres avant la date d'échéance, Natixis assurera une certaine liquidité quotidienne dans des conditions normales de marché, dont l'appréciation revient à Natixis. Cette liquidité pourra par ailleurs être altérée ou suspendue temporairement, sans préavis, à la discrétion de Natixis. L'investisseur pourrait donc être dans l'impossibilité de revendre ses titres avant l'échéance. La revente à Natixis se fera à un prix déterminé par cette dernière en fonction des paramètres de marché (le prix proposé par Natixis ne comprend pas la taxe sur les opérations de Bourse et les impôts éventuels). Nagelmackers s'engage à publier au moins trimestriellement la valeur du produit (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire).</p>
Publication de la valeur du produit	<p>La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre agence Nagelmackers et publiée au minimum une fois par trimestre sur www.nagelmackers.be/fr/cours-et-infos.</p>
Documentation	<p>Le présent document est à caractère commercial et non à caractère réglementaire. Les 'Notes' Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note émises par Natixis décrites dans le présent document font l'objet d'un drawdown prospectus d'émission et d'admission (le « Prospectus ») visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) sous le visa dont la référence est C-021855, en date du 6 février 2018. La CSSF a délivré à la FSMA un certificat d'approbation attestant que le Prospectus a été établi conformément aux dispositions de la Directive 2003/71/CE (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement apporté par la Directive 2010/73/EU). Le Prospectus, les suppléments à ce Prospectus, son résumé en français et en néerlandais, sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur www.nagelmackers.be. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité du Prospectus et à se reporter en particulier à la rubrique « Facteurs de Risques ». Ils sont également invités à lire le KID. Tout nouveau supplément au Prospectus sera publié sur le site de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com). En cas de parution de supplément durant la période de commercialisation, le supplément précisera que les investisseurs disposent d'un droit de retrait de 2 jours. Le KID (Key Information Document) peut être consulté et téléchargé sur une page dédiée du site de RegXchange https://fe.regxchange.com/landing.</p>
Réclamation	<p>En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service Plaintes de Nagelmackers (Avenue de l'Astronomie 23 à 1210 Bruxelles), via nagelmackers.be ou via plaintes@nagelmackers.be et ce, dans les délais prévus par les Conditions Bancaires Générales de la banque disponibles dans toutes les agences Nagelmackers et sur nagelmackers.be. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II - Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte. 2 - 1000 Bruxelles (www.ombudsfin.be).</p>

Avis important

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Facteurs de risque : les investisseurs doivent se reporter au Programme d'Emission et aux Conditions Définitives avant tout investissement dans le produit. [Natixis recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique 'facteurs de risques' du Programme d'Emission.](#)

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Informations sur les commissions : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la 'Personne Intéressée') est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Natixis paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Agrément : Natixis est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : ce produit comporte un droit au remboursement total du capital (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Natixis). Ce droit ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au niveau de ce droit au remboursement. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.

Performances sur la base de performances brutes : les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Rachat par Natixis ou dénouement anticipé du produit : seule Natixis s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Natixis s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du/des instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit correspondra au prix de marché calculé par Natixis.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ('offshore transaction', tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un 'Cessionnaire Autorisé' signifie toute personne qui (a) n'est pas une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; et (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une U.S. Person pour les

besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une 'personne ressortissante des Etats-Unis' ('Non-United States person') définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des 'personnes ressortissantes des Etats-Unis' ('Non-United States persons'), sera considérée comme une U.S. Person. Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Avertissement relatif à l'Indice : l'indice mentionné dans le présent document (l'Indice) n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Natixis. Natixis n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'instrument financier n'est en aucun cas sponsorisé, promu ou vendu par Euronext (le 'Concédant de licence'), de la même façon que le Concédant de licence n'offre aucune garantie implicite ou explicite quant aux conséquences de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque déposée de l'Indice ou du niveau de l'Indice, et ce quelle que soit la période ou méthode concernée. L'Indice est calculé et publié par le Concédant de licence. Le Concédant de licence met tout en oeuvre afin de s'assurer que l'Indice est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers l'Emetteur, le Concédant de licence n'a aucune obligation de signaler les erreurs concernant l'Indice à des parties tierces et notamment aux investisseurs et/ou aux intermédiaires financiers sur ledit instrument financier. Ni la publication de l'Indice par le Concédant de licence ni l'octroi de la licence de l'Indice ou de la marque déposée de l'Indice, avec pour objectif son utilisation dans le cadre d'un instrument financier, ne constituent une recommandation du Concédant de licence à investir dans ledit instrument financier, de même que cela ne représente en aucune façon une garantie ou une opinion du Concédant de licence au sujet d'un investissement quelconque sur ledit instrument financier.

Traitement fiscal attendu : le bénéfice des avantages ou traitements fiscaux décrits dans ce document dépend de la situation fiscale propre à chaque investisseur, du pays à partir duquel il investit ainsi que des dispositions légales applicables. Ce traitement fiscal est susceptible de modifications à tout moment. Nous conseillons aux investisseurs qui souhaitent obtenir des informations complémentaires sur leur situation fiscale de s'adresser à leur conseiller fiscal.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que l'information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Ceci ne porte pas préjudice à l'obligation de l'Emetteur d'exécuter ses obligations à l'égard des investisseurs, desquelles il ne peut se libérer, sauf en cas de force majeure.

Données de marché : les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.





OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit	Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note
Identifiant	Code ISIN : XS1636950575
Nom de l'initiateur du PRIIP	Natixis – Emetteur : Natixis S.A.
Autorité compétente	Autorité des Marchés Financiers et Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
Contacteur l'initiateur du PRIIP	www.natixis.com / Pour de plus amples informations, appelez-le : +33(1)58.32.79.79
Date de production de ce document	31 Janvier 2018

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

Type

Le produit se présente sous la forme d'un titre de créance régi par le droit anglais.

Objectifs

Ce produit est conçu pour procurer à maturité un gain potentiel lié à la performance positive du Sous-jacent. Natixis se réserve, chaque année, le droit de convertir le produit en un produit distribuant des coupons fixes de 4% par an. Le produit bénéficie d'une protection de 100% du Montant Nominal à l'échéance. Les montants indiqués ci-dessous se rapportent à chaque Montant Nominal investi.

- **Evènement de conversion (« Switch »):** A chaque Date de Conversion, Natixis peut modifier les caractéristiques du produit de telle sorte que vous recevrez alors à la prochaine Date de Paiement du Coupon, un montant d'intérêt égal au produit du (1) Montant d'Intérêt Annuel et (2) du nombre d'années écoulées depuis la Date d'Emission et ensuite à chacune des Date(s) de Paiement du Coupon suivante(s) jusqu'à la Date de Maturité, un montant d'intérêt égal au Montant d'Intérêt Annuel.
- **Remboursement à la Date de Maturité :**
 - ◇ **Si un Evènement de conversion ne s'est PAS produit :**
 - Si la Performance du Sous-jacent est supérieure ou égale à 0%, vous recevrez un montant égal au Montant Nominal multiplié par la Performance du Sous-jacent.
 - Si la Performance du Sous-jacent est inférieure à 0%, vous recevrez un montant égal au Montant Nominal.
 - ◇ **Si non, vous recevrez un montant égal au Montant Nominal.**

Dates, Valeurs Clés et Définitions

Toutes les constatations et observations sont faites par l'Agent de Calcul. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés et, le cas échéant, en cas d'événements perturbateurs du marché.

- **Sous-jacent :** Euronext Climate Orientation Priority 50 EW Excess Return (COP5E) (<https://www.euronext.com/fr/products/indices/NL0011923081-XAMS/market-information>)
- **Performance du Sous-jacent :** (a) la moyenne arithmétique des Niveaux de Clôture du Sous-jacent à chacune des Dates d'Evaluation Finales divisée par le Niveau Initial, moins (b) 100%, exprimée en pourcentage.
- **Niveau Initial :** le Niveau de Clôture du Sous-jacent à la Date d'Evaluation Initiale
- **Niveau de Clôture :** le niveau du Sous-jacent à la clôture pour un jour de négociation donné
- **Montant d'Intérêt Annuel :** 4,00% du Montant Nominal
- **Agent de Calcul :** NATIXIS
- **Montant Nominal :** EUR 1.000
- **Prix d'Emission :** 100%
- **Dates :**
 - **Date d'Emission :** 05 Avril 2018
 - **Date de Maturité :** 19 Avril 2027
 - **Date d'Evaluation Initiale :** 05 Avril 2018
 - **Dates de Conversion:** 05 Avril 2019, 06 Avril 2020, 06 Avril 2021, 05 Avril 2022, 05 Avril 2023, 05 Avril 2024, 07 Avril 2025, 07 Avril 2026
 - **Dates de Paiement du Coupon:** 23 Avril 2019, 20 Avril 2020, 20 Avril 2021, 19 Avril 2022, 19 Avril 2023, 19 Avril 2024, 22 Avril 2025, 21 Avril 2026, 21 Avril 2027
 - **Dates d'Evaluation Finale :** 5 avril 2024, 6 mai 2024, 5 juin 2024, 5 juillet 2024, 5 août 2024, 5 septembre 2024, 7 octobre 2024, 5 novembre 2024, 5 décembre 2024, 6 janvier 2025, 5 février 2025, 5 mars 2025, 7 avril 2025, 5 mai 2025, 5 juin 2025, 7 juillet 2025, 5 août 2025, 5 septembre 2025, 6 octobre 2025, 5 novembre 2025, 5 décembre 2025, 5 janvier 2026, 5 février 2026, 5 mars 2026, 7 avril 2026, 5 mai 2026, 5 juin 2026, 6 juillet 2026, 5 août 2026, 7 septembre 2026, 5 octobre 2026, 5 novembre 2026, 7 décembre 2026, 5 janvier 2027, 5 février 2027, 5 mars 2027, 5 avril 2027



Investisseurs visés

Ce produit est prévu pour les clients qui :

- ont une bonne connaissance et expérience des produits tel que celui décrit dans ce document.
- ne peuvent supporter aucune perte en capital, acceptent le risque crédit de l'émetteur
- ont une tolérance au risque en ligne avec l'indicateur synthétique de risque de ce document
- ont un objectif de conservation et de croissance de leur capital
- ont un horizon d'investissement conforme avec la période de détention recommandée

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de Risque



← Risque le plus faible Risque le plus élevé →



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la date du 19 Avril 2027. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Ceci prend en compte deux éléments : 1) le risque de marché - le fait que les pertes potentielles liées à la performance future sont évaluées à très faibles. Et 2) le risque de crédit : le fait que de mauvaises conditions de marché ont peu d'impact sur la capacité de Natixis à vous payer. Vous recevrez des paiements dans la devise du produit, qui peut être différente de votre devise. Dans ce cas, soyez conscient du risque de change. Le rendement final que vous obtiendrez dépend du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Vous avez droit à la restitution de 100% de votre capital. Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires. Si Natixis n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Investissement EUR 10,000				
Scenarios		1 an	5 ans	9,04 ans (période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9,366 EUR	9,180 EUR	9,756 EUR
	Rendement annuel moyen	-6.34%	-1.70%	-0.27%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9,177 EUR	9,325 EUR	9,756 EUR
	Rendement annuel moyen	-8.23%	-1.39%	-0.27%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9,402 EUR	10,771 EUR	13,324 EUR
	Rendement annuel moyen	-5.98%	1.50%	3.23%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9,686 EUR	12,504 EUR	13,324 EUR
	Rendement annuel moyen	-3.14%	4.57%	3.23%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 9,04 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10,000 EUR. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes, et il ne prend pas en compte la situation où nous ne sommes pas capables de vous payer. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI NATIXIS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Ce produit ne prévoit pas de garantie ou système d'indemnisation des investisseurs. Si Natixis est incapable de payer et/ou est en situation de défaut, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement et que tout paiement soit retardé.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

La Réduction du Rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour 3 périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10,000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.



Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement 10,000 EUR			
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après la période de détention recommandée
Total des coûts	304.97 EUR	546.33 EUR	821.60 EUR
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	3.05%	1.01%	0.69%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,30%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. L'incidence de ces coûts est déjà incluse dans le prix
	Coûts de sortie	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transactions de portefeuille	0,00%	L'incidence des coûts lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,38%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00%	Ne s'applique pas
	Commissions d'intéressement	0,00%	Ne s'applique pas

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER MON ARGENT DE MANIÈRE ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 9.04 ans. La période de détention recommandée correspond à la date de maturité du produit, le produit étant conçu pour être conservé jusque-là. Dans des conditions normales de marché, Natixis assure un marché secondaire pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette de prix maximum de 1.00%. Si vous voulez vendre ce produit avant la date d'échéance, le prix du produit dépendra des paramètres du marché au moment où vous souhaitez le vendre. Dans ce cas, vous pouvez subir une perte en capital partielle ou totale, indépendamment de votre protection du capital. Dans des conditions de marché inhabituelles, en cas de liquidité limitée du ou des sous-jacents ou de perturbations techniques, il se peut que vous ne soyez pas en mesure de vendre le produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le service que vous avez reçu lié à ce produit, vous pouvez contacter votre conseiller habituel. A tout moment, dans le cas où vous souhaiteriez déposer une réclamation concernant ce produit ou le service que vous avez reçu, vous pouvez le faire en contactant votre conseiller ou le service des réclamations de Natixis à l'adresse suivante : www.natixis.com/natixis/jcms/tpaz5_55348/fr/

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus de base en date du 22 juin 2017 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, tel que complété par les suppléments au prospectus de base en date du 11 août 2017, 2 octobre 2017 et du 16 novembre 2017 et les *Final Terms* relatifs au produit en date du *** sont disponibles gratuitement sur le site internet de la bourse du Luxembourg (www.bourse.lu) et sur le site internet dédié de Natixis et sont disponibles gratuitement pour consultation auprès de Natixis, 47 quai d'Austerlitz - 75013 PARIS conformément à la réglementation applicable. Les informations contenues dans ce document d'informations clés ne constituent pas une recommandation d'acheter ou de vendre le produit et ne remplacent pas la consultation individuelle avec la banque de l'investisseur ou le conseiller. Vous pouvez obtenir plus d'informations à propos de ce produit auprès de votre conseiller financier. Ce document d'informations clés est un document précontractuel qui vous donne les principales informations sur le produit (caractéristiques, risques, coûts ...). Si vous effectuez une transaction, une confirmation de transaction vous sera envoyée après la transaction.